

SMAEPA



Valmont

1 place Robert Greverie  
76 540 VALMONT  
Tél. : 02 35 29 05 53  
Fax : 02 35 29 05 53

Courriel : [siaepa.valmont@wanadoo.fr](mailto:siaepa.valmont@wanadoo.fr)

## Marché Public de Maîtrise d'œuvre

# TRAVAUX POUR LA MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE GESTION DES BOUES PRODUITES PAR LES STATIONS D'EPURATION DE VALMONT ET DE SAINT- PIERRE-EN-PORT

## Règlement de la Consultation

**Date et heure limites de réception des offres :**

**Le 26 septembre 2022 à 12h00**

Version	Date	Source	Rédacteur	Visa
01	29/08/2022	220125-RC_Moe_T	SL	CR

Syndicat Interdépartemental De l'Eau Seine Aval (SIDESA)  
28 rue Alfred Kastler - 76130 Mont Saint Aignan  
Tél. : 02.32.18.47.47  
Courriel : [sidesa@sidesa.fr](mailto:sidesa@sidesa.fr) - Site Internet : [www.sidesa.fr](http://www.sidesa.fr)

**Sidesa**  
SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL  
DE L'EAU SEINE AVAL

# SOMMAIRE

<b>ARTICLE 1 – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>1</b>
1.1 OBJET DE LA CONSULTATION .....	1
1.2 ELEMENTS DE MISSION .....	1
1.3 CONDITIONS DE PARTICIPATION DES CANDIDATS.....	2
1.4 NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE .....	2
<b>ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
2.1 DELAIS D’EXECUTION .....	3
2.2 VARIANTES .....	3
2.3. DELAI DE VALIDITE DES OFFRES .....	3
2.4. MODE DE REGLEMENT DU MARCHE ET MODALITES DE FINANCEMENT .....	3
<b>ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION .....</b>	<b>3</b>
<b>ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES .....</b>	<b>4</b>
4.1. POUR LES PIECES CONCERNANT LA CANDIDATURE .....	4
4.2. POUR LES PIECES CONCERNANT L’OFFRE .....	5
<b>ARTICLE 5 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES .....</b>	<b>7</b>
5.1. CRITERES DE JUGEMENT .....	7
5.2. SUITE A DONNER A LA CONSULTATION .....	8
<b>ARTICLE 6 – CONDITIONS D’ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES .....</b>	<b>8</b>
<b>ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES .....</b>	<b>9</b>
<b>ARTICLE 8 – PROCEDURES DE RECOURS .....</b>	<b>9</b>

# ARTICLE 1 – OBJET ET ETENDUE DE LA CONSULTATION

## 1.1 Objet de la consultation

Le présent marché est un **marché public de maîtrise d'œuvre** relatif à l'opération de mise en place d'une solution de gestion des boues issues des stations d'épuration de Valmont et de Saint-Pierre-en-Port.

Lieu(x) d'exécution : Territoire du SMAEPA de la région de Valmont

La présente **procédure** est soumise aux dispositions de l'article R.2123-1 du Code de la Commande Publique (procédure adaptée).

## 1.2 Eléments de mission

La mission confiée au maître d'œuvre est une mission selon les articles R.2431-4, R.2431-8 à R.2431-18, R.2431-24, R.2431-26 à R.2431-31 du Code de la Commande Publique.

Le présent marché est composé des éléments de mission suivants :

- **Phase AVP** : Etudes d'Avant-Projet
- **Phase PRO** : Etudes de Projet
- **Phase ACT** : Assistance pour la passation du contrat de travaux
- **Phase VISA** : Conformité et visa d'exécution au projet
- **Phase DET** : Direction de l'exécution des travaux
- **Phase AOR & GPA** : Assistance aux opérations de réceptions et garantie de parfait achèvement

### Missions complémentaires :

- La consultation, l'assistance au choix d'un prestataire et le suivi technique, administratif et financier des marchés relatifs aux études complémentaires ;
- L'assistance à la gestion foncière du projet ;
- Au besoin, reprise des études d'AVP suite à l'acquisition d'une parcelle jouxtant le site du projet ;
- L'établissement du dossier réglementaire au titre du Code de l'Urbanisme ;
- L'établissement et réalisation des études et procédures nécessaires à la mise en place d'un plan d'épandage si cette solution est retenue ;
- L'établissement du Dossier Loi sur l'Eau relatif à l'opération faisant l'objet du présent marché, en fonction des différentes nomenclatures concernées ;
- L'établissement d'un dossier type Porter à connaissance ;
- La consultation, l'assistance au choix d'un prestataire et le suivi technique, administratif et financier du marché relatif aux essais préalables à la réception et aux essais de garantie ;
- L'établissement du dossier de demande de subventions préalablement à l'engagement de la phase « REALISATION » de l'opération.

### **1.3 Conditions de participation des candidats**

Les candidats retenus pour cette consultation se présentent sous la forme d'un prestataire unique ou d'un groupement.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

Ne peuvent participer à cette consultation, directement ou indirectement, les personnes ayant pris part à l'organisation et au déroulement de la compétition, les membres de leur famille (descendants, ascendants et leurs collatéraux), leurs préposés, leurs associés groupés ou ayant des intérêts professionnels communs.

### **1.4 Nomenclature communautaire**

Code CPV : 71330000-0 – Services divers d'ingénierie

## ARTICLE 2 – CONDITIONS DE LA CONSULTATION

### 2.1 Délais d'exécution

Les délais d'exécution sont fixés dans l'Acte d'Engagement.

### 2.2 Variantes

Aucune variante n'est admise.

Les candidats sont tenus de présenter **une offre conforme à la solution de base**.

### 2.3. Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **cent quatre-vingts (180) jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.4. Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les prestations objets du présent marché seront rémunérées dans les conditions fixées par les règles de comptabilité publique.

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s), seront payées dans un délai respectant les prescriptions réglementaires en vigueur. Le délai global sera de trente (30) jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## ARTICLE 3 – CONTENU DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le dossier de consultation du présent marché contient les pièces suivantes :

- Le présent Règlement de la Consultation (RC)
- Le projet d'Acte d'Engagement (AE-Version Initiale)
- Le Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)
- Le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)
- Le tableau de l'Estimatif des Temps à Passer (ETP) par catégorie de personnel

Les pièces particulières du dossier de consultation des entreprises sont téléchargeables gratuitement par les candidats sur la plateforme [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com).

Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés de Maîtrise d'œuvre (CCAG-Maîtrise d'œuvre) approuvé par l'arrêté du 30 mars 2021 est applicable au présent marché, à l'exception des dérogations éventuelles mentionnées au CCAP.

## ARTICLE 4 – PRESENTATION DES CANDIDATURES ET DES OFFRES

---

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en français certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté.

Les montants seront exprimés en **euro** (€).

Chaque candidat aura à produire un dossier comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### 4.1. Pour les pièces concernant la candidature

Les candidats peuvent utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter leur candidature, ou tout document équivalent.

Ces documents sont disponibles gratuitement sur le site internet <http://www.economie.gouv.fr>.

Ils contiendront les éléments indiqués ci-dessous :

**Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise** tels que prévus aux articles R.2143-6 à 2143-10 du Code de la Commande Publique :

**Les renseignements concernant la capacité économique et financière** de l'entreprise :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles.

**Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise :**

- Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le bénéficiaire (public ou privé) ;
- Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.

La **déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance** pour les risques professionnels.

Pour justifier des capacités économiques professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par l'acheteur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution du marché, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique en question.

## 4.2. Pour les pièces concernant l'offre

Un projet de marché comprend :

- Le **projet d'Acte d'Engagement (AE – Version Initiale)** à compléter, dater et signer par le candidat ;
- Le **Cahier des Clauses Administratives Particulières (CCAP)** à accepter sans aucune modification ;
- Le **Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)** à accepter sans aucune modification ;
- Une **note méthodologique** démontrant que le candidat est en mesure de satisfaire au cahier des charges. Ce document devra notamment comporter les éléments suivants :

<b>Méthodologie</b>	Les engagements et l'organisation du candidat en phases conception et réalisation du chantier
	Les engagements du candidat en termes de fréquence des visites inopinées des chantiers
	La prise en compte dans la méthodologie présentée des besoins et contraintes identifiés au stade de la préprogrammation du projet de travaux, tels que spécifiés dans le CCTP
<b>Exemples de documents et de rendus</b>	Tout autre information méthodologique permettant au Maître d'ouvrage de juger de la capacité du candidat à mener à bien la mission attendue
	Exemples de plans AVP et PRO, tels qu'ils pourront être restitués dans le cadre du présent marché
	Tableau de suivi des VISA
	Formalisme d'un dossier de consultation des entreprises de travaux et d'un DOE tel que prévu dans le cadre du présent marché
<b>Moyens humains</b>	Exemples de comptes-rendus de réunions et de PV tels que dans le formalisme prévu dans le cadre du présent marché
	Tout autre exemple et document permettant de juger de la qualité des rendus qui seront remis au cours de l'opération
	Présentation de l'organigramme de l'équipe dédiée à ce marché
	Mise en évidence des compétences de l'équipe dédiée dans les domaines nécessaires à la bonne réalisation du marché : marchés publics, études de conception, DAO, suivi de travaux, ...
<b>Planning</b>	Noms et qualifications des intervenants ( <i>Curriculum vitae, références professionnelles, ...</i> )
	Coordonnées du référent sur l'opération
	Planning du déroulement de l'opération et notamment des phases 1 et 2 de la mission du Maître d'œuvre, y compris les interactions possibles entre les différents éléments de mission attendus. Il devra faire apparaître les étapes clefs et les délais de réalisation de chaque élément de mission tel que spécifié au CCTP en adéquation avec les engagements de délais renseignés par le candidat dans l'acte d'engagement et les temps à passer estimé par le candidat tel que renseigné au tableau des ETP.
<b>Sécurité</b>	Justification du planning par le détail des moyens (humains, techniques, ...) appropriés pour permettre son respect
	Expliciter les règles de sécurité mise en place lors des différentes interventions de terrain prévues dans le cadre du présent marché (investigations préliminaires, visites de terrains lors des études de conception, suivi des études préalables et de travaux, ...), pour la protection des intervenants, des usagers et des riverains
<b>Communication</b>	Règles et protocoles de sécurité mise en œuvre en contexte épidémique, pour la protection des intervenants entre eux, et la protection des riverains lors des contrôles de branchement notamment.
	Modalités d'échanges et de communication qui seront mises en place avec le SIAEPA et son AMO, tout au long de l'étude, afin d'assurer son bon déroulement

- Le tableau de l'**Estimatif des Temps à Passer (ETP) par catégorie de personnel** à compléter conformément au modèle imposé dans le présent DCE.



## ARTICLE 5 – SELECTION DES CANDIDATURES ET JUGEMENT DES OFFRES

### 5.1. Critères de jugement

La sélection des candidatures et le jugement des offres seront effectués dans le respect des principes fondamentaux de la réglementation relative aux marchés publics.

Les candidatures qui ne seront pas recevables en application des articles L.2141-1 à L.2141-14 du Code de la Commande Publique, ou qui ne sont pas accompagnées des pièces mentionnées à l'ARTICLE 4 du présent règlement, ou qui ne présentent pas des garanties économiques, financières, techniques et professionnelles suffisantes, ne seront pas admises.

L'offre économiquement la plus avantageuse sera appréciée en fonction des critères pondérés ci-dessous :

Libellé	%
Valeur technique	60
Prix des prestations	40

Le critère **valeur technique** sera noté sur cent (100) points et décomposé en sous-critères décrits ci-dessous, avec une pondération de soixante pour cent (60%) :

- La qualité technique du mémoire (méthodologie générale et détail des prestations proposées) – *30 points*
- La prise en compte du contexte, des besoins et des contraintes du projet – *20 points*
- Le détail des moyens humains : qualité de l'équipe proposée et des compétences de chacun utiles au présent projet, CV, interlocuteur principal de la collectivité – *15 points*
- Le détail des moyens matériels dont le candidat dispose – *10 points*
- Cohérence du planning proposé, notamment avec temps passés prévisionnels – *15 points*
- Présentation, clarté, exemples de rendus et cohérence globale de l'offre technique du candidat – *10 points*

La note technique sera obtenue par la somme de ces sous-critères, notés à prorata égal selon la qualité – *excellent, bon, moyen, mauvais, inexistant* – ramenée à la valeur maximum du critère pour le mieux-disant.

Le calcul de la note pour le critère valeur technique s'effectue ensuite par application de la formule :

$$60 \times (\text{nb de points du candidat} / \text{nb max. de points obtenus parmi les offres})$$

Le critère **prix** sera noté sur un maximum de quarante (40) points. Le jugement de ce critère portera sur le montant du forfait provisoire de rémunération indiqué par le candidat dans l'acte d'engagement. Cette note sera calculée en prenant pour base, l'offre de l'entreprise la moins-disante qui aura la note de 40/40. Le calcul de la note s'effectue ensuite par application de la formule :

40 x (offre moins-disante / offre entreprise)
---

La **note finale** est obtenue par la somme des notes pondérées précédemment décrites.

**En cas d'égalité entre des candidats, le candidat ayant la note la plus élevée pour le critère « valeur technique » aura la priorité.**

## 5.2. Suite à donner à la consultation

Le maître d'ouvrage se réserve la possibilité de négocier avec le(s) candidat(s) de son choix. Le Maître d'ouvrage se garde la possibilité d'attribuer le marché sans négociation.

La négociation sera opérée par voie dématérialisée **EXCLUSIVEMENT** via la plateforme de dématérialisation.

## ARTICLE 6 – CONDITIONS D'ENVOI OU DE REMISE DES OFFRES

Les candidats transmettent leur offre **EXCLUSIVEMENT** via la plateforme de dématérialisation [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) au plus tard à l'heure et à la date indiquées sur la page de garde du présent document.

Par exception, le candidat pourra transmettre une copie de sauvegarde sur support papier ou sur support physique électronique (clé USB, DVD) dans un pli scellé comportant la mention « copie de sauvegarde » ainsi que l'intitulé de la consultation.

Ce support physique électronique valant copie de sauvegarde pourra être :

- Soit envoyé par courrier postal ;
- Soit remis en mains propres contre récépissé ;

à l'Assistant à Maître d'Ouvrage, à l'adresse suivante :

**SYNDICAT INTERDEPARTEMENTAL DE L'EAU SEINE-AVAL (SIDESA)**

28 rue Alfred Kastler  
76130 Mont-Saint-Aignan

Heures d'ouverture du SIDESA, du lundi au vendredi :  
De 8h30 à 12h30 et de 14h00 à 16h30.

**La copie de sauvegarde doit en tout état de cause être remise au plus tard à l'heure et la date limite de remise des plis.**

Les offres (et éventuellement leur copie de sauvegarde) remises après la date et l'heure limites précitées, ainsi que celles remises sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenues.

<b>Guide de la dématérialisation des marchés publics pour les opérateurs économiques :</b> <a href="https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics">https://www.economie.gouv.fr/daj/nouvelle-edition-des-guides-tres-pratiques-de-la-dematerialisation-des-marches-publics</a>
--

## ARTICLE 7 – RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

---

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires, les candidats devront formuler une demande écrite et la faire parvenir au Maître d'Ouvrage via le Profil acheteur sur la plate-forme de dématérialisation [www.achatpublic.com](http://www.achatpublic.com) au moins six (6) jours ouvrés avant la date limite de réception des offres.

Une réponse sera alors adressée via cette plateforme à toutes les entreprises ayant retiré le dossier, quatre (4) jours ouvrés au plus tard avant la date limite de réception des offres.

Les candidats seront également informés par l'intermédiaire de cette plateforme des éventuels compléments ou corrections apportées au DCE.

**Il appartient donc au candidat de renseigner une adresse mail de contact valable ET consultée régulièrement.**

## ARTICLE 8 – PROCEDURES DE RECOURS

---

Les renseignements relatifs aux procédures de recours sont accessibles auprès du :

**Tribunal Administratif de Rouen**

53 avenue Gustave Flaubert – BP500  
76000 ROUEN

Tél. : 02 35 58 35 00  
Fax : 02 35 58 35 03